RÈGLEMENT INTÉRIEUR
de l'accueil collectif de mineurs

DESCRIPTION

L'accueil collectif de mineurs est organisé et géré par l'Espace Boris Vian, centre social agréé par la CAF de la Loire et relevant au niveau législatif du Service Départemental de la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports .
Il accueille tous les enfants et jeunes âgés de 3 ans révolus à 14 ans durant les vacances scolaires, et de 3 à 11 ans les mercredis et en accueil périscolaire.
L'équipe d'animation est constituée d'une directrice, d'une directrice adjointe, et d'animateurs. En complément il est fait appel, en fonction du nombre d'enfants inscrits, à des animateurs diplômés, des stagiaires en cours de formations BAFA et des intervenants.

FONCTIONNEMENT ET HORAIRES

Le centre de loisirs est situé au 3 rue Jean-Claude Tissot et accueille les mineurs comme suit :

MERCREDI	OUI	8H00 À 18H30
VACANCES	OUI	8H00 À 18H30
AOUT	NON	
PÉRISCOLAIRE	OUI	7H30 À 8H30 16H30 À 19H

a) Pour les mercredis : accueil de 8h00 à 9h30, tout enfant se présentant au-delà de 9h30 ne pourra être accepté. Le départ s'effectuera à partir de 17h (sauf indication stipulée dans le programme d'activité) jusqu'à 18h30 dernier délai.
Passé cet horaire, la famille sera facturée 30 min supplémentaire à hauteur de 5 Euros

b) Pour les vacances : accueil de 8h00 à 9h30, tout enfant se présentant au-delà de 9h30 ne pourra être accepté. Le départ s'effectuera à partir de 17h30 (sauf indication stipulée dans le programme d'activité) jusqu'à 18h30 dernier délai.
Passé cet horaire, la famille sera facturée 30 min supplémentaire à hauteur de 5 Euros

Suite à 3 retards constatés de 15 min, la structure s'autorise à ne plus accueillir l'enfant

En cas d'absence 3 mercredis de suite, l'enfant sera remplacé et perdra sa place.

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS

Pour toutes informations relatives à l'accueil des mineurs le mercredi et durant les vacances, vous pouvez rencontrer la directrice du centre de loisirs sur rendez-vous ou par téléphone au 04 77 41 07 26.

CENTRE DE LOISIRS MERCREDI	CENTRE DE LOISIRS VACANCES
L'inscription se fait à partir du mois de mai (date communiqué chaque année) Elle est annuelle. Nous avons 3 formules d'accueil : - journée : 8h00-18h30 - matin et repas : 8h00 à 13h30 - après midi : 13h30 à 18h30	Les inscriptions se font à chaque période de vacances au regard de la planification annuelle communiquée en septembre. La première vague d'inscriptions est réservée aux enfants venant régulièrement les mercredis. Le programme sera remis en version papier aux familles quelques jours auparavant et sera disponible sur le site du centre social. Dans un second temps, tout autre enfant pourra s'inscrire en fonction des places disponibles. Pour le secteur adolescent, les inscriptions se font lors de la première vague d'inscription. Le programme étant envoyé par mail aux familles et disponible sur le site du centre social.
Les repas étant commandés le lundi après-midi : - L'annulation de la présence d'un enfant après 12h le lundi, entraîne automatiquement la facturation de 5€ pour le repas. - L'absence le mercredi même d'un enfant inscrit le matin + repas ou à la journée, entraîne automatiquement la facturation de 5€ pour le repas. - La production de tout justificatif (certificat médical ou autre) maintient quand même la facturation de 5€ pour le repas.	Les inscriptions se faisant par un règlement à l'avance, toute absence ou annulation entraîne automatiquement la facturation de la totalité de la plage d'accueil (matin + repas, journée ou après-midi) sauf si nous arrivons à remplacer l'enfant par un autre qui est sur liste d'attente.

Information importante : Les enfants pourront s'inscrire uniquement à leur 3 ans révolus et à la seul condition qu'ils soient propre (pas de couche).

Aucun enfant ne sera accepté au Centre de Loisirs et périscolaire sans inscription préalable

Il est nécessaire, pour toute inscription, de fournir :

a) le carnet de vaccination de l'enfant,
b) numéro d'allocataire,
c) Un justificatif de quotient familial,
d) La copie du jugement si il y a interdiction de récupérer l'enfant par l'un des parents,
e) 20 € pour régler l'adhésion annuelle et familiale

Pour les enfants ayant un PAI : il faut impérativement prendre rendez vous avec la directrice du Centre de Loisirs avant la confirmation de l'inscription et la prise en charge de l'enfant.

La famille s'engage à signaler au centre social tout changement lié au PAI de l'enfant

DESCRIPTION D'UNE JOURNÉE-TYPE

a) *Accueil du matin : 8h00 à 9h30*

- Accueil des enfants, proposition de jeux, temps informel, activité libre, transition avec les parents et enfants.

b) *Temps d'activité : 9h30 à 11h30 (11h pour les 3-6 ans)*

- Les activités peuvent varier suivant le programme, elles donnent la possibilité aux enfants de pratiquer des activités manuelles, des jeux collectifs, des activités sportives ou d'éveil culturel.

c) Temps de repas : 11h30 à 13h

- Chaque groupe mange dans sa salle

d) Temps calme : 13h à 13h30

- Les 3-4 ans font la sieste dans une couchette à part et chaque enfant à sa couchette nominative.
Le centre fournit la literie et s'occupe de les laver régulièrement.

- Pour les autres, ils sont pris en charge par un animateur qui fera une proposition d'atelier : lecture, conte, jeux, chanson, activité ludique, coloriages...

e) Temps d'activité : 14h30 à 16h

- Les activités peuvent être des sorties, jeux extérieurs, intergénération, projets culturels et artistiques avec des intervenants spécifiques, activités sportives... et goûter à 16h.

h) Départ : 17h à 18h30 ou 17h30 à 18h30 durant les vacances

- Récupération de façon échelonnée des enfants

TRANSPORT

Les déplacements des enfants se font la plupart du temps en transport en commun et en bus privé.
Pour le secteur jeune, la location de minibus est mise en place régulièrement sur chaque période de vacance.
Lors des sorties en car, les parents doivent obligatoirement confier l'enfant au responsable du groupe.
Au retour, les parents doivent attendre que le responsable du groupe autorise le départ de l'enfant même si les parents sont à la sortie du car ou devant la stucture

Les parents doivent s'attendre à ce que les horaires des cars se trouvent changés, modifiés ou retardés.

En cas de retard, il est recommandé aux parents d'attendre leur enfant sur le lieu de retour soit à l'Espace Boris Vian. Dans la mesure du possible nous vous tiendrons informés régulièrement de l'heure précise du retour.

REPAS, PIQUE-NIQUE, GOÛTER

a) L'Espace Boris Vian fait appel à un prestataire extérieur qui nous livre en liaison froide. Une salariée de l'Espace Boris Vian s'occupe de faire réchauffer les plats dans un espace cuisine. Au niveau de la composition des repas, nous proposons une entrée, un plat chaud accompagné d'un légume ou de féculents, un produit laitier et un dessert.
Il n'est jamais servi de préparation à base de porc mais il est indispensable que les familles nous fassent part d'éventuels régimes alimentaires : repas végétariens, allergies à certains aliments, … ces informations doivent obligatoirement figurer sur les fiches de renseignements des enfants.L"Espace Boris Vian demande à son prestataire de prévoir un repas de substitution.

b) Les pique-niques sont à fournir par les familles lors des sorties extérieures à la journée.

c) Le goûter doit être fourni par les parents. Nous vous rappelons que les goûters sont fortement conseillés. Privilégiez les fruits, compotes, céréales…

Adolescents

L'utilisation des objets connectés au sein du centre social :

1) Les objets connecté sont uniquement autorisés sur le temps d'accueil. Dès lors que l'activité a débuté et que l'animateur l'indique, les jeunes doivent ranger définitivement leur portable.

2) Le temps de repas Les objets connecté sont dans la poche ou les sacs et peuvent être réutilisés sur le temps calme avant que l'activité recommence.

3) Ils sont autorisés aussi sur les temps de trajet lors des déplacements en bus et minibus.

Le jeune ne respectant pas ces règles de fonctionnement et d'utilisation, les animateurs récupéreront le téléphone et le rendront aux jeunes à la fin de la journée.

L'ensemble de ses mesures est laissé à l'appréciation de l'animateur

Le réseau internet de Boris Vian n'est pas utilisable par les enfants qui fréquentent le centre social.

4) Pour les enfants de moins de 11 ans, l'utilisation des téléphones est interdit.

PÉRISCOLAIRE

Périscolaire : accueil des enfants dès la sortie des classes à 16h30 par les animateurs

1) retour à l'Espace Boris Vian pour Chavanelle ; Francs Maçon, Berkeley.
2) Accueil dans l'école pour maternelle et élémentaire Fauriel, pour maternelle Gaspard Monge et pour maternelle Villeboeuf et pour l'élémentaire; l'accueil est assuré au sein des locaux de l'amicale Laïque

Écoles maternelles couvertes : BERKELEY, VILLEBOEUF, FAURIEL, CHAVANELLE, GASPARD MONGE

Écoles élémentaires couvertes : FRANCS-MACON, VILLEBOEUF, FAURIEL, CHAVANELLE, GASPARD MONGE

Sites d'accueil :
Espace Boris Vian : le matin pour l'école Chavanelle et Fauriel et le soir pour Francs-Maçons, Berkeley et Chavanelle
Gaspard Monge : matin et soir
Villeboeuf maternelle: matin et soir
Amicale de Villeboeuf : le soir pour les élémentaires

Organisation des trajets : Déplacement à pied pour Chavanelle, Francs-Maçon et Berkeley. Pour les autres écoles nous sommes directement dans une classe.

Transfert de responsabilité en début d'accueil : L'animateur récupère les enfants avant la sortie soit dans les classes pour les maternelles ou dans un lieu spécifique vu avec le directeur des écoles pour les primaires.

Transfert de responsabilité en fin d'accueil : Les parents viennent récupérer les enfants dans les salles d'activité attitrées.

Objectifs du projet spécifique au périscolaire :

- Prise en compte du rythme de l'enfant
- Propositions d'activités ludiques et adaptées
- Choix de l'activité par l'enfant
- Découverte de nouvelles activités sportives, culturelles et artistiques

MODALITE ET REGLE

Les réservations doivent se faire impérativement avant 18h uniquement par mail sur l'adresse : reseperisco.borisvian@gmail.com

Passer 19h, la famille sera facturé 5 euros

Suite à 3 retards constatés de 15 min, la structure s'autorise à ne plus accueillir l'enfant

MALADIE ET TRAITEMENTS

Les animateurs sont habilités à donner un médicament à l'enfant avec une autorisation écrite des

parents et sur présentation d'une ordonnance.
En cas de soin spécifique merci de le signaler à la directrice.
IMPORTANT : Pensez à signaler à l'accueil tout ce que votre enfant est susceptible d'avoir sur lui pour des questions médicales ou de santé (lunettes, appareils auditives, prothèses)

VÊTEMENTS

Les vêtements et chaussures des enfants devront être adaptés aux activités proposées. Les enfants devront en outre avoir avec eux, selon les activités et le temps : un sac, une gourde, un chapeau ou une casquette, un vêtement de pluie.

Pour les plus petits, des vêtements de rechange sont fortement conseillés.

LA SÉCURITÉ

Nous préconisons que les enfants soient confiés à leur arrivée en main propre aux animateurs.

Attention, la responsabilité des salariés ne sera pas engagée si vous ne confiez pas votre enfant en main propre à son animateur

L'enfant ne devra avoir sur lui ni allumettes, ni briquets, ni objets coupants ou de valeur, ni téléphone portable, ni console de jeux, ni montre connectée (dans le cas contraire, en cas de vol ou de dégradation, l'Espace Boris Vian ne pourra être tenu pour responsable).

Tout enfant dont le comportement est évalué comme inadapté dans la vie de groupe par l'équipe d'animation ainsi que toutes formes de violence, de racisme et de discrimination feront l'objet d'avertissement, le cas échéant d'une rencontre avec la famille et cela pourra être suivi de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant devront être obligatoirement notées sur la fiche sanitaire ainsi que celles qui en ont l'interdiction.

L'enfant peut partir seul à la fin des activités ou de l'accueil uniquement si cela est stipulé sur la fiche d'inscription. D'autre part, un enfant est autorisé à rentrer avec un mineur à partir du moment où le nom et prénom est inscrit sur la fiche d'inscription.
En cas de récupération exceptionnelle, la famille devra fournir une autorisation écrite à chaque fois.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

A) ADHÉSION

La fréquentation du centre de loisirs par un enfant implique que la famille soit adhérente à l'Espace Boris Vian et par conséquent qu'elle se soit acquittée d'une cotisation familiale et annuelle de 20€ pour l'année scolaire.

La carte d'adhésion à l'association se règle lors de la première inscription de l'enfant dans l'année en cours.

Cette carte est valable pour l'ensemble de la famille et pour toutes les activités organisées par l'association de septembre à juillet de l'année suivante.

B) TARIFS

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial de la famille. C'est la raison pour laquelle, au

moment de l'inscription, il est demandé aux familles de présenter une attestation de quotient familial.

- Pour les mercredis le règlement se fait à la fin de chaque mois.

- Pour les vacances, le règlement se fait lors de l'inscription directement, une facture détaillée est fournie à la famille, des devis peuvent être réalisés en amont en faisant la demande auprès de notre secrétariat, dans un délai raisonnable.

Les tarifs s'appliquent en fonction de la formule choisie par les parents.

En cas d'absence de justificatif de quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

C) MODALITÉ DE PAIEMENT

Tout règlement devra être impérativement délivré au secrétariat, envoyé par voie postale ou déposé dans la boîte aux lettres

En cas de difficultés de paiement, des mesures de versements échelonnés pourront se faire en accord entre la famille et le directeur de la structure ou le représentant de l'association responsable de l'activité.

Les familles ont le choix entre plusieurs modes de règlement tels que : chèque, espèces, CESU et chèques-vacances.

ATTENTION, la carte bleue n'est pas acceptée, notre centre n'étant pas équipé dans ce sens.

ACCEPTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement remis en main propre aux familles lors de l'inscription et celles-ci devront le lire et le signer ci dessous précédé de la mention "lu et approuvé"

FAIT À .....
LE .....

SIGNATURE :

Notice d'information des changements

MERCREDI ET VACANCES

a) Pour les mercredis : accueil de 8h00 à 9h30, tout enfant se présentant au-delà de 9h30 ne pourra être accepté. Le départ s'effectuera à partir de 17h (sauf indication stipulée dans le programme d'activité) jusqu'à 18h30 dernier délai.

Passé cet horaire, la famille sera facturée 30 min supplémentaire à hauteur de 5 Euros

b) Pour les vacances : accueil de 8h00 à 9h30, tout enfant se présentant au-delà de 9h30 ne pourra être accepté. Le départ s'effectuera à partir de 17h30 (sauf indication stipulée dans le programme d'activité) jusqu'à 18h30 dernier délai.

Passé cet horaire, la famille sera facturée 30 min supplémentaire à hauteur de 5 Euros

Suite à 3 retards constatés de 15 min, la structure s'autorise à ne plus accueillir l'enfant

En cas d'absence 3 mercredis de suite, l'enfant sera remplacé et perdra sa place.

Pour les enfants ayant un PAI : il faut impérativement prendre rendez vous avec la directrice du Centre de Loisirs avant l'inscription et la prise en charge de l'enfant.

La famille s'engage à signaler au centre social tout changement lié au PAI de l'enfant

MODALITES ET REGLES PERISCOLAIRE

Les réservations doivent se faire impérativement avant LA VEILLE 18h uniquement par mail sur l'adresse : reseperisco.borisvian@gmail.com

Pour la récupération de l'enfant, passer 19h, la famille sera facturée 5 euros

Suite à 3 retards constatés de 15 min, la structure s'autorise à ne plus accueillir l'enfant

REPAS

Les repas étant commandés le lundi après-midi :

- L'annulation de la présence d'un enfant après 12h le lundi, entraîne automatiquement la facturation de 5€ pour le repas.
- L'absence le mercredi même d'un enfant inscrit le matin + repas ou à la journée, entraîne automatiquement la facturation de 5€ pour le repas.
- La production de tout justificatif (certificat médical ou autre) maintient quand même la facturation de 5€ pour le repas.

POUR LES VACANCES

Les inscriptions se faisant par un règlement à l'avance, toute absence ou annulation entraîne automatiquement la facturation de la totalité de la plage d'accueil (matin + repas, journée ou après-midi) sauf si nous arrivons à remplacer l'enfant par un autre qui est sur liste d'attente.

Information importante : Les enfants pourront s'inscrire uniquement à leur 3 ans révolus et à la condition d'être propre (pas de couche).